

EPISE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE AUX UTILITÉS



Valeur limite horaire végétation

Communiqué du : **04/07/2022**

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSHV_2022_01_UTI_SO2 - 1 sur 9

Observations :

Dans le secteur de la station des Utilités (au sein de l'usine de Prony Ressources), de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées dans la soirée du 03/07/2022.

La valeur limite horaire de protection de la végétation (fixée à 570 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne glissante sur une heure - [µg/m³]) a été dépassée à 20h45 avec une valeur de 678,4 µg/m³.

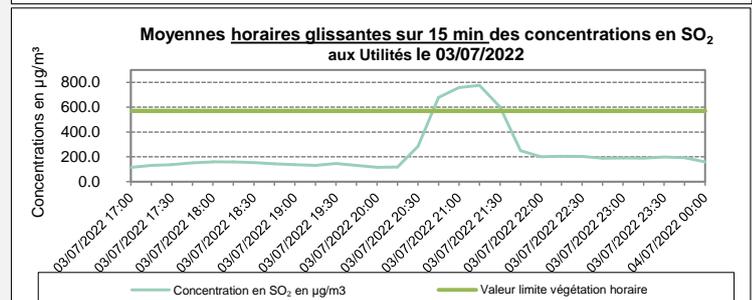
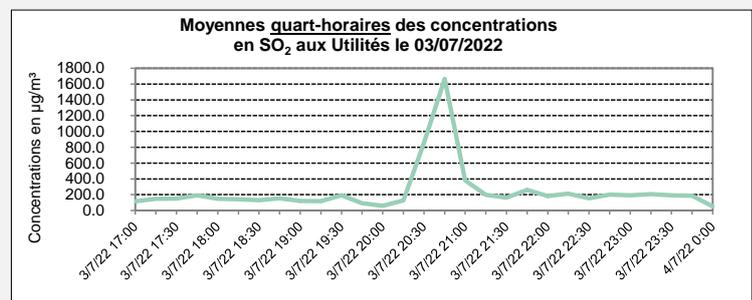
Les concentrations en dioxyde de soufre sont revenues à des valeurs modérées à partir de 21h45 marquant la fin du dépassement de la valeur limite horaire végétation avec une valeur de 249,8 µg/m³.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents étaient faibles à moyens hier dans le Grand Sud de la Nouvelle-Calédonie, principalement de secteurs est à est-nord-est, favorisant la dispersion du panache industriel en direction de la station des Utilités.

D'après les données fournies par l'industriel, le pic de dioxyde de soufre correspond à une émission accidentelle depuis le site liée à un départ de feu.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine Prony Ressources, zone dite des Utilités
Polluant	Dioxyde de soufre (SO₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	678,4 µg/m ³ en moyenne de 19h45 à 20h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	249,8 µg/m ³ en moyenne de 20h45 à 21h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	776,0 µg/m ³ en moyenne de 20h15 à 21h15
Moyenne journalière	130,8



Valeurs Limites ICPE- PRNC pour la Protection des Ecosystèmes :

VLHPE - Valeur Limite Horaire pour la Protection des Ecosystèmes – ICPE PRONY : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.

(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPE - Valeur Limite Journalière pour la Protection des Ecosystèmes – ICPE PRONY : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, de la centrale thermique et au niveau du tas de soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure